Image not found or type unknown

Je divorce avec mon mari sans motifs à son sujet

Par **Marie_jesus**, le **13/05/2016** à **16:07**

Divorces sans motifs quels les avantages et les inconvénients?
Bonjour Monsieur, Madame

J'ai rencontré mon mari en 2002,depuis 2006 je lui ai parlé de mon désir d'avoir un ou deux enfants et m'a toujours dit qu'il ne voulait pas d'enfants avant le mariage. En 2011,nous sommes mariés le 05/03 au Gabon. Une fois arrivé en France à peine 3 mois qu'il a changé de comportement: je n'avais plus le droit de lui parle, il me regarde de travers lorsque je lui adresse la parole et lui tout les fois qu'il me parle c'est tout la comparaison entre son ex et moi? Tout ce que je proposais pour garder le dialogue c'était "NON je n'ai pas envie" pour les sorties à deux ou entre amis, il disais "NON" je me sens bien comme ça.

POUR LE MARIAGE IL NE M A PAS CONCERTE AVANT DE COMPOSER LE DOSSIER DU MARIAGE. j'ai appris mon mariage par la femme de son collègue.

Vu tout cela, je lui ai dit que je veux retourner dans mon pays, à ma grade surprise Décembre 2011, il prend les billets d'avion pour la Guadeloupe afin de passer les fêtes avec ses parents sans mon avis, je ne me suis pas opposée.

Quelques jours après notre arrivé, sa mère me demande " qu'est-ce qu'on attends pour lui donner un petit fils?"
Je lui ai dis que c'est son fils qui n'ait pas prêt. Et sa mère me dit encore qu'il a quelque chose à me dire mais il a peur que je le quitte. J'ai dis à la mère si ce qu'il a me dis concerne l'enfant je vais le quitter car de 2006 à 2011 je lui ai toujours dire mon désir d'enfants. Sa mère me qu'il a eu les oreillons quand il avait entre 8 et 9 ans, et que le médecin avait à sa mère que son ne pourras pas avoir des enfants.

(CAR DEPUIS LE DEBUT DE NOTRE RELATION il a toujours mis les préservatifs même la nuit du jours de notre mariage.)
En Décembre 2013, j'ai pris un RDV avec une gynécologue pour mon mari, elle lui a prescrire des examens de spermogramme et de spermocytogramme.

RESULTAT: absence de tête, anomalie de la pièce intermédiaire et absence du flagelle donc Mr mon mari ne peut avoir d'enfant.

Moi, je me suis mariée pour avoir les enfants.

EN 2015 , j'ai demandé le divorce car ça faisais 3ans que mon mari ne dors plus dans la

chambre conjugale et ne tient plus de rapport sexuel avec moi sous prétexte qu'il ne veux pas d'enfants, un enfant c'est des problèmes, il n'a pas d'argent pour s'occupé d'un enfant , est-ce qu'on est pas bien comme ça sans enfants, pourquoi s'emmerder avec un enfant. Alors qu'il n'avait pas dit tout cela avant le mariage.

Vu qu'il a demandé pardon par une lettre, regagné la chambre et repris ses devoirs conjugaux, avant la date du 3/9/2015 prévu pour l'audience, j'ai accepté le pardon car dans la lettre il avait pris l'engagement: "Faire un enfant. Du moins essayer d'en faire sur au moins 3fois par semaines et pour une durée d'au moins un an" voici quelques lignes de ses écris dans la lettre qu'il m'a adressé.
Sauf qu'une fois le 3/9/2015 s'est coulé, mon mari a déserté la chambre, il dors tout le temps dans le salon sur le canapé.

Maintenant, je relance au nouveau la demande de divorce. Mon avocat me dit pour aller plus vite de faire une demande de divorce sans motifs car je ne peux pas justifier que mon mari savait qu'il ne peut pas avoir d'enfants avant de me marier, qu'il peut toutefois nier de connaissance de sa stérilité.

Ma question, quelles les avantages et les inconvénients pour moi dans le cas d'un divorce sans motifs?

Merci d'avance pour votre compréhension et de vos conseils.
BM

Par **youris**, le **13/05/2016** à **16:25**

bonjour,
le divorce sans motif cela n'existe pas dans le code civil français.
vous avez le choix entre:
- le divorce par consentement mutuel.
- le divorce pour acceptation du principe de la rupture du mariage.
- le divorce pour faute.
- le divorce pour altération définitive du lien conjugal

vous pouvez consulter ce lien pour connaître les avantages et inconvénients de chacun.
le premier est le moins cher et le plus rapide.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159

SALUTATIONS

Par **Marie_jesus**, le **16/05/2016** à **10:39**

Bonjour,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Voici ce que mon avocat a écrit sur ma demande:

"REQUETE EN DIVORCE"
(Art.251 et suivants du Code Civil) pour que je renonce au faute qu'a mis mon mari car je n'ai pas de preuve et de témoins.

Par **Visiteur**, le **16/05/2016** à **10:53**

Bonjour,
vous demandez un divorce par consentement mutuel si votre mari est d'accord !! Il faut que vous soyez d'accord sur TOUT !! et basta ! je ne comprends pas bien ce que veut vous faire signer votre avocat...? vous êtes certaine qu'il est bien avocat ? Parce qu'en plus si ce que vous écrivez est exactement le texte écrit... ça ne veut pas dire grand chose !! donc venant d'un avocat... c'est étonnant !? ou la copie n'est pas très fidèle...?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés